

## Bénévole HÔTE SOLIDAIRE : Accueillir un jeune réfugié à votre domicile

“**Mon Toit Pour Toi**” est un dispositif d’hébergement chez des particuliers de jeunes migrants bénéficiaires de la protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire).

La cohabitation avec des hôtes solidaires permet aux personnes accueillies de s’approprier rapidement les codes culturels de notre société, d’accélérer l’apprentissage de la langue, de se faire un réseau amical et d’appréhender de manière plus confiante et positive le quotidien.

L’AAJT vous accompagne dans cette démarche généreuse, en vous proposant un cadre sécurisant, limité dans le temps et bienveillant afin d’offrir au jeune un véritable tremplin dans son intégration. Cette forme d’accueil est avant tout une expérience enrichissante pour chacun et synonyme de rencontres entre une société d’accueil et ses nouveaux arrivants.

### CONTEXTE

---

L’AAJT (Association d’Aide aux Jeunes Travailleurs) a été créée en 1954. Elle a pour mission d’accueillir, héberger et soutenir la réinsertion sociale de jeunes en situation de crise et/ou de détresse, en raison de difficultés sociales, familiales, socio-professionnelles, psycho-affectives, administratives. Aujourd’hui, plus de 1000 jeunes de 15 à 30 ans sont accueillis chaque année à Marseille et Vitrolles. Ces jeunes, essentiellement migrants primo-arrivants, sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire de plus de 100 salariés, bénévoles et volontaires en service civique.

“**Mon Toit Pour Toi**” s’adresse exclusivement aux jeunes (18-25 ans) accompagnés par le SAS, le Service d’Accompagnement des Statutaires de l’AAJT, dans leur projet d’insertion socioprofessionnelle.

Pendant 12 à 18 mois, le jeune est soutenu dans sa recherche d’emploi/formation, dans ses démarches administratives, sociales et de santé par une équipe de professionnels (Conseillers en Insertion Professionnelle et Conseillères en Éducation Sociale et Familiale). L’objectif est de permettre au jeune de trouver un métier qui lui plaise, mais aussi d’être solvable pour accéder à un logement autonome et pérenne.

## NATURE DE LA MISSION

---

### Vous êtes :

- Une famille, un couple, une personne seule, une colocation d'étudiants / de jeunes actifs, une association...
- Souhaitant vous engager dans une action de solidarité envers les jeunes réfugiés
- Avec une chambre disponible ou un studio/appartement annexe au logement
- Ouverts à la rencontre et disposés à partager des moments conviviaux
- Prêts à vous engager pour 3 mois
- Locataires ou propriétaires, les deux sont possibles !
- Vous partagez les valeurs de l'AAJT

## ACCOMPAGNEMENT & CADRE

---

En accueillant une personne réfugiée avec **“Mon Toit Pour Toi”**, vous serez accompagnés et soutenus tout au long de la cohabitation. Une convention d'accueil et une charte de cohabitation sont partagées et signées afin que chacun connaisse et comprenne les modalités de l'accueil et ses obligations.

L'AAJT prend en charge la responsabilité civile de l'accueilli en cas de dommages corporels ou matériels causés par le jeune.

## INDEMNISATION

---

Indemniser l'hôte et solvabiliser le jeune permet de construire une relation équilibrée. L'AAJT verse chaque mois :

- ✓ 150€ à l'accueillant (vous) pour financer les charges liées à l'hébergement de l'accueilli (eau, électricité etc...)
- ✓ 150€ à l'accueilli pour lui permettre d'être autonome et de financer ses charges quotidiennes (transport, repas...)

## ASPECTS PRATIQUES

---

Localisation et Périodicité : à votre domicile, pendant 3 mois.

## CONTACTS

---

Plus d'informations sur simple demande :

Claire Louazel, chargée de projets    Tél : 06 38 09 99 06    [claire.louazel@aajt.asso.fr](mailto:claire.louazel@aajt.asso.fr)  
Gaël Garguilo, chef de service    [gael.garguilo@aajt.asso.fr](mailto:gael.garguilo@aajt.asso.fr)